

L'Unité

SPECIAL ENC

NOVEMBRE
2007

SNUI

LE 15 NOVEMBRE

Elections au conseil d'établissement

Qu'est-ce que
c'est le conseil
d'établissement ?

C'est l'organisme paritaire consultatif spécifique à l'ENC.

Il est compétent pour toutes les questions relatives à votre scolarité et au fonctionnement interne de l'Ecole.

Qui y siège ?

8 représentants de l'administration et
8 représentants des personnels :
4 professeurs et 4 élèves.

**CE SONT LES REPRÉSENTANTS
DES ÉLÈVES QUE VOUS ÉLIREZ
LE 15 NOVEMBRE.**

8 NOMS VOUS SONT PROPOSÉS :
4 titulaires et 4 suppléants.

Et le SNUI
dans
tout ça ?

Pour le SNUI, le Conseil d'établissement doit être votre lieu d'expression privilégié.

Aussi, grâce aux correspondants de groupe et aux militants du bureau de section, les élus du SNUI y répercuteront vos suggestions, critiques et revendications en matière de scolarité, contrôle des connaissances, régime indemnitaire...

Ils feront en sorte que les avis ainsi émis soient réellement entendus et débouchent sur des modifications favorables aux stagiaires.

LE 15 NOVEMBRE VOTEZ LISTE ENTIÈRE

VOTEZ SNUI



Le SNUI et vous...

Depuis une dizaine d'années (à une exception près), les stagiaires de l'ENC ont placé le SNUI en tête des syndicats avec près de 50 % des voix. Plus largement, l'ensemble des agents de la DGI fait confiance au SNUI (44,96 % des voix aux élections professionnelles de 2004).

Cette confiance, nous espérons bien la conforter le 15 novembre prochain pour toujours mieux vous défendre.

A l'ENC

Depuis de nombreuses années, le SNUI a été à l'avant garde des discussions et des actions pour :

- une formation initiale de qualité permettant d'acquérir les connaissances fondamentales qui vous seront nécessaires tout au long de votre carrière, ainsi que les accroches techniques et pratiques indispensables ;
- la reconnaissance de cette formation par la construction d'une carrière revalorisée ;
- l'amélioration du régime indemnitaire.

Pour ne citer que quelques exemples, nous vous rappelons des avancées importantes obtenues :

- la suspension des cours le vendredi après-midi,
- la réappropriation de la gestion de la cantine par les personnels,
- la mise en place d'un enseignement technique de langues étrangères (anglais pour les informaticiens),
- des modifications portant sur les matières enseignées, leurs durées et leurs contenus,
- la prise en compte des difficultés personnelles rencontrées par certains stagiaires au cours de la scolarité.

Pour autant, tout n'est pas parfait.

• S'agissant de la scolarité :

Nous revendiquons une meilleure adéquation entre la durée de formation et les volumes de cours.

De plus, nous continuerons à demander que soient inclus dans la formation, des stages auprès des services de la DGI, d'autres administrations ou collectivités locales, afin de vous donner une meilleure connaissance de votre futur métier.

Le ministère entend revoir les modalités d'organisation des scolarités et donner au stage pratique le caractère de stage probatoire, ce qui signifierait que la titularisation se ferait au terme des 18 mois de formation ! Le SNUI a condamné les aspects probatoires du stage et a réaffirmé que les stagiaires ont droit à une double chance (redoublement) au cas où ils se trouveraient en situation difficile en fin de scolarité.

Lors des entretiens de structures d'écoute et lors des CAP de titularisation le SNUI est présent aux côtés des stagiaires et recherche avec détermination à obtenir de l'administration la révision de sa position lorsque celle-ci est défavorable pour l'agent.

Le SNUI exige que le Stage Premier Métier soit un réel stage et non une prise de poste anticipée comme cela est encore trop souvent le cas, en particulier lorsque le stagiaire arrive sur un poste vacant.

• S'agissant du régime indemnitaire :

Nous demandons que l'effort de formation soit couvert par une indemnité spécifique et compensant l'intégralité des frais supportés pendant la formation.

Dans le cadre du régime actuel, le SNUI continue à mener bataille pour que :

- le régime indemnitaire des externes soit totalement aligné sur celui des internes,
- les stagiaires informaticiens soient remboursés de leurs frais d'hébergement lors des périodes de stages obligatoires en CSI ; cette situation est insupportable pour des agents qui ont déjà très souvent une double résidence à financer,
- l'indemnité de stage soit revalorisée pour tenir compte des réels frais de double résidence et de transport occasionnés par la venue à Toulouse,
- que les analystes stagiaires perçoivent la prime d'analyste durant les 6 mois de leur «stage» à SI, dans la mesure où ils sont réellement affectés dans leur équipe.

C'est au plus près de vous, grâce à vos représentants, par leurs critiques et leurs propositions que le SNUI continuera à se battre pour de nouvelles améliorations.

Question de confiance ?

En étant proche de vous, en préconisant un syndicalisme de proposition et d'action, en élaborant des revendications spécifiques aux agents des Impôts, mais aussi des revendications communes au monde du travail, en recherchant l'unité syndicale, le SNUI s'efforce de répondre à vos attentes.

A la DGI

Comme à l'ENC et grâce à ses correspondants, le SNUI est présent sur tous les sites, dans tous les services.

Au quotidien, ce sont 2250 correspondants qui sont en situation de donner une information et de faire «remonter» les problèmes.

Le SNUI est présent dans toutes les instances paritaires locales et nationales. De par le nombre de sièges qu'il détient dans ces instances, il est souvent le moteur de l'unité syndicale.

Le SNUI est très présent dans les CAP locales. Il détient 208 sièges sur 356 pour les CAP L des inspecteurs, et 401 sur 725 pour les CAP L des contrôleurs.

Le SNUI est largement représenté dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales qui statuent sur votre titularisation, votre mutation, votre notation...

CAP n° 5 des contrôleurs :

6 sièges sur 12,

CAP n° 3 des inspecteurs :

5 sièges sur 8.

Les dernières élections ont permis au SNUI d'avoir un siège en CAP n° 4 (Géomètres).

A ce jour, 61 sièges sont attribués aux représentants des personnels dans les CAP nationales ; le SNUI en détient 30. C'est pour vous la garantie d'une défense efficace dès votre première affectation (projets publiés courant juin 2008*).

VOTEZ LISTE ENTIÈRE

Suite à l'arrêté du 18/12/2006, paru au JO du 28/12/2006

«Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats».

Par conséquent, tout bulletin comportant une modification est considéré nul.

Les candidats du SNUI au conseil d'établissement



JEZEQUEL Jean
IEA



HENRY Philippe
CSP



VIZIER Mikaël
IEC



CANN Céline
TG



DECUYPER Juliette
CS



LECOCQ Elise
IEA



BARRA Frédéric
CS



PALAZY Michel
IEA

Une équipe pour vous défendre

Au-delà...

Au travers de la Fédération des Syndicats Unitaires, créée en 1990, le SNUI est largement présent au niveau ministériel.

Avec l'Union Syndicale «Solidaires» (Union de syndicats des secteurs public et privé) il élabore des revendications interprofessionnelles, fait des propositions, participe à des actions pour une meilleure protection sociale, une plus grande justice fiscale.

Le SNUI est également membre fondateur d'ATTAC.

LE 15 NOVEMBRE, POURQUOI LE SNUI ?

SNUI = unité syndicale

- A la DGI,** le SNUI est moteur de l'unité d'action à la base, l'idéal serait un regroupement de tous les personnels au sein d'une même organisation,
- Aux Finances,** en fondant en 1990 la Fédération des Syndicats Unitaires (FDSU), le SNUI a voulu créer une dynamique nouvelle. Sont membres aujourd'hui de la FDSU des syndicats du Trésor, des Douanes, de l'Industrie, de la CCRF, de la Centrale, de l'INSEE et de la Banque de France.
- A la Fonction Publique** où le SNUI et les autres syndicats de la FDSU sont représentés par «Solidaires Fonction Publique», niveau où aboutissent les discussions statutaires et où se mènent les discussions salariales touchant les fonctionnaires. Le SNUI oeuvre au renforcement des syndicats qui privilégient les revendications de leurs membres et l'amélioration des administrations.
- Au-delà,** en travaillant à la réunification du mouvement syndical, avec un ensemble de syndicats du public et du privé (l'Union Syndicale «Solidaires»), le SNUI refuse la fatalité de l'affaiblissement ; en oeuvrant au sein de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE), le SNUI contribue à améliorer la perception des réalités fiscales, financières, sociales et statutaires en Europe.

SNUI = indépendance syndicale

- A l'égard des partis politiques,** le SNUI n'emprunte ses analyses à aucun parti politique ; c'est en son sein, avec ses adhérents, qu'il élabore toutes ses revendications.
- A l'égard du pouvoir,** le SNUI reste une force de critique et de contestation quel que soit le Gouvernement en place.

SNUI = démocratie syndicale

- A tous les niveaux,** un réseau d'information, des capacités d'écoute, des possibilités d'expression pour chacun, une logique de recensement des attentes pour structurer les revendications.

SNUI = action syndicale

- A l'ENC, comme ailleurs, le SNUI sait allier sérieux et combativité.**
A l'ENC, comme ailleurs, le SNUI est à l'avant-garde de l'action.

VOTEZ POUR L'EFFICACITÉ
VOTEZ SNUI